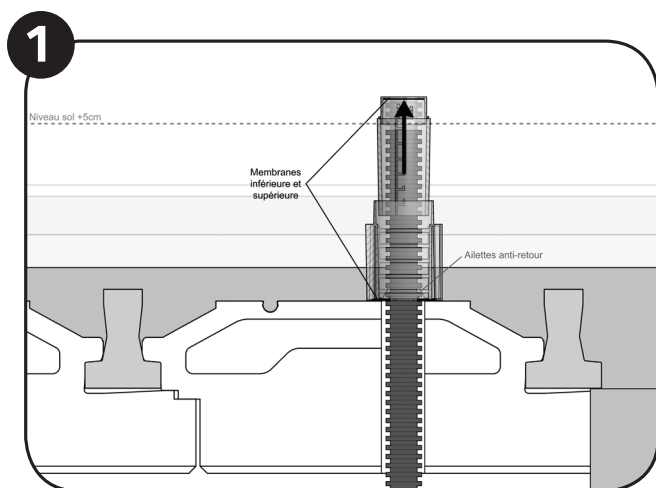
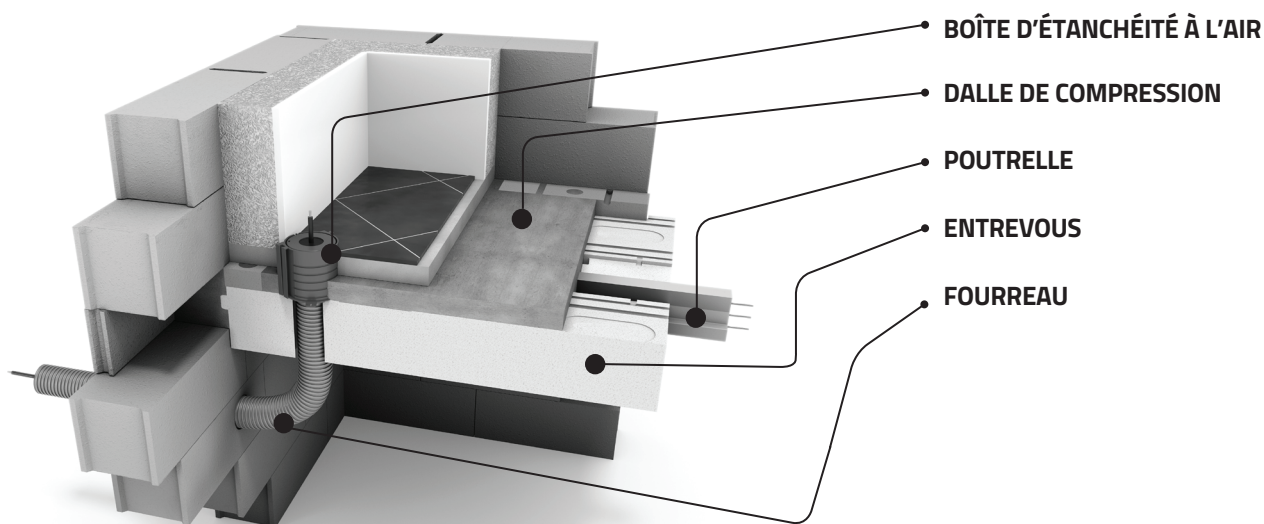


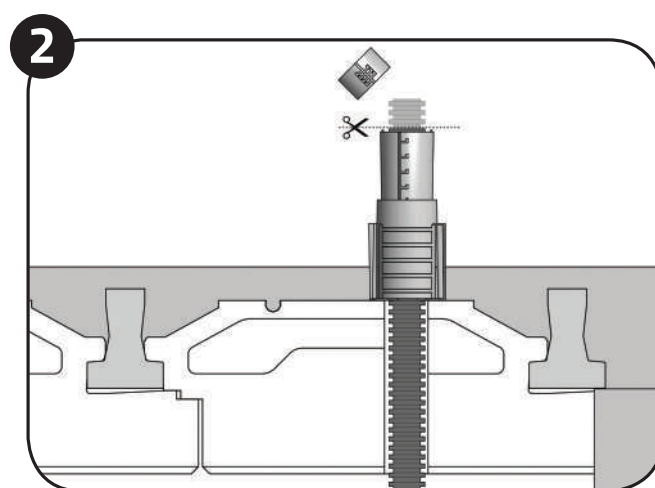
# NOTICE DE POSE

**neo**  
PLANCHERS & MURS RÉINVENTÉS

## BOÎTE D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

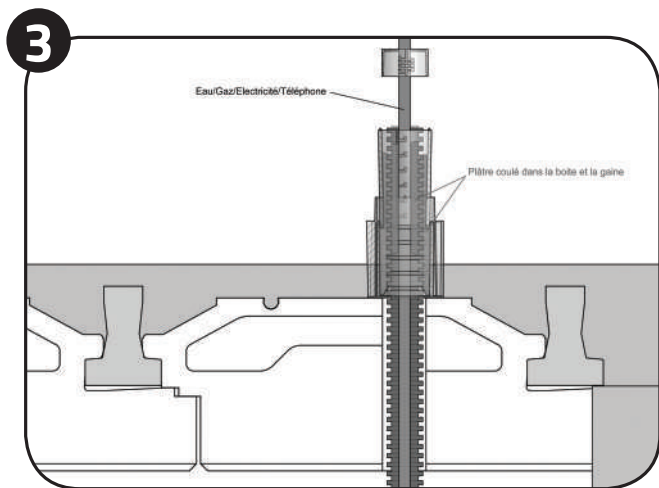


- Réaliser la réservation dans l'entrevous en respectant le diamètre du fourreau.
- Régler la boîte dans sa hauteur maximale. Insérer le fourreau sous la boîte en traversant la première membrane. Le fourreau doit traverser la hauteur de la boîte jusqu'en partie haute.
- Mettre en place et fixer la boîte sur l'entrevous, puis réaliser le coulage de la dalle de compression en béton.

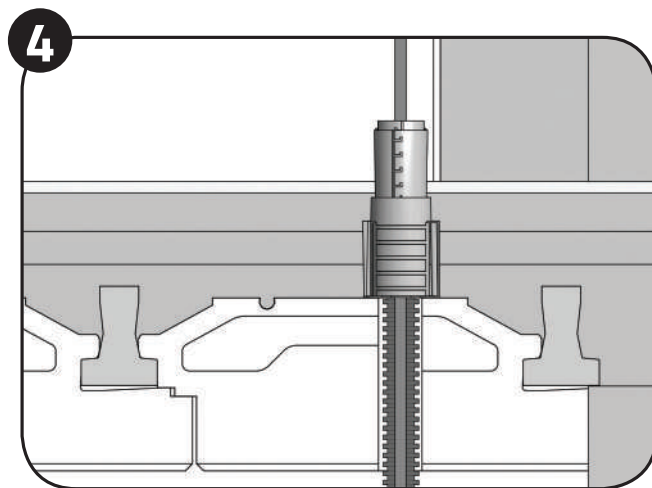


- Après dévissage du couvercle de la boîte, ajuster la partie intermédiaire de la boîte ainsi que le fourreau suivant le niveau du sol fini.

**Nota : Le fourreau devra être positionné à une hauteur supérieure ou égale à 5 cm du sol fini conformément à la norme NFC 15-100**



- Mise en place du réseau en traversant la deuxième membrane située en partie haute. Après positionnement du réseau, un matériau incombustible doit être inséré afin d'obstruer le fourreau et la boîte. Remise en place du couvercle



#### Vue en coupe du plancher fini.

Nota : Le fourreau devra être positionné à une hauteur supérieure ou égale à 5 cm du sol fini conformément à la norme NFC 15-100

## NOTA :

### *Les matériaux incombustibles utilisables :*

L'obturation d'un fourreau à l'aide de matériaux tels que plâtres, fibres minérales, sable, mortier de ciment, constitue une barrière coupe-feu étanche. Il conviendra donc d'utiliser l'une des solutions suivantes après avoir inséré le câble au travers de la boîte d'étanchéité :

- 5 cm de plâtre (coupe-feu 2 heures),
- 5 cm de mortier coupe-feu expansible (coupe-feu 1/2 heure),
- 5 cm de mortier de ciment (coupe-feu 1/2 heure).

Hauteur de sur-pose de l'arrivée d'un fourreau arrivant dans une construction au-dessus du sol fini est supérieure ou égale à 5 cm selon la norme NFC 15-100

Cette disposition garantit lors d'un dégât des eaux dans l'habitation de ne pas avoir le fourreau qui se remplit d'eau, dans le cas de la pose de la canalisation. Dans un local annexe (garage par exemple) cette disposition n'est pas demandée.